

# ÉTUDES

## 1. LA PRÉSENCE BANCAIRE FRANÇAISE DANS L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

---

### 1.0. INTRODUCTION

---

Quelques années après le début d'application, en France, de la deuxième directive de coordination bancaire 6, qui a facilité les conditions d'établissement des banques au sein de l'Espace économique européen (EEE 7), et à la veille de la mise en place de la monnaie unique, qui va sans doute profondément modifier le cadre de la concurrence bancaire, il paraît utile de faire le point sur la présence des banques françaises au sein de cette zone.

Cet exercice s'appuie sur l'enquête commune réalisée annuellement, dans le cadre de leur mission de surveillance, par le secrétariat général de la Commission bancaire et la direction des Établissements de crédit et des Entreprises d'investissement de la Banque de France, et qui rassemble, pour chaque implantation, des données dites d'état-civil (statut juridique, type d'activités exercées), des données comptables (situation, compte de résultat) et des indicateurs d'activité (effectifs, nombre de guichets).

La présente analyse exploite les données comptables collectées à l'occasion des quatre premières enquêtes annuelles sur les implantations des établissements de crédit français dans l'EEE de la fin de 1993 à la fin de 1996. Elles sont fournies, au sein de cette zone géographique, pour chaque succursale, mais ne sont demandées, pour les succursales non européennes et pour l'ensemble des filiales, que pour les entités dont le total de situation comptable est supérieur à un milliard de francs. Au total, sur les 61 établissements disposant d'établissements à l'étranger, 52 avaient des implantations en Europe en 1996 et 42 remettaient des données comptables, compte tenu des seuils précités.

Cette étude vient compléter celle réalisée par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, publiée dans son rapport annuel, et davantage axée sur les données d'état-civil.

Quatre aspects sont plus particulièrement étudiés ci-après : le premier concerne l'importance, en termes de taille de bilan notamment, des implantations bancaires en Europe. Le deuxième est lié à leur structure de bilan et à leurs spécificités. L'étude aborde ensuite la rentabilité globale de ces établissements comparée notamment à celle de l'activité métropole, avant de présenter, en dernière partie, une comparaison des résultats de ces implantations selon les pays ou les zones d'implantation.

---

6 Soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993. La directive 89/647/EEC du 15 décembre 1989 a été transposée en droit français par la loi du 16 juillet 1992. Ce cadre juridique a été étendu aux pays membres de l'Espace économique européen (EEE) le 1<sup>er</sup> janvier 1994. En outre, la directive sur les services d'investissement, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996 et transposée par la loi de modernisation des activités financières du 2 juillet 1996, étend aux entreprises d'investissement les mêmes règles de libre établissement et de reconnaissance mutuelle.

7 Soit les quinze pays de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.

## 1.1. UN RÉSEAU EUROPÉEN IMPORTANT, STABLE ET CONCENTRÉ

---

### 1.1.1 Les implantations bancaires en Europe constituent une composante importante de la stratégie des banques françaises

---

#### – *Nombre et nature des implantations*

Au 31 décembre 1996, les établissements de crédit français faisant l'objet de la présente étude détenaient 220 implantations (sur les 466 établies à l'étranger) sous la forme de succursales ou de filiales dans les pays de l'EEE, contre 233 en 1995 et 213 en 1994. Parmi ces implantations, on dénombrait 72 succursales et 148 filiales. Par pays, les implantations les plus nombreuses sont localisées au Royaume-Uni (43 implantations), en Espagne et Italie (31 chacun), en Allemagne (25 implantations), en Belgique et au Luxembourg (une vingtaine pour chaque pays).

Le choix du type d'implantation dépend à la fois de contraintes réglementaires et de considérations économiques. Ainsi, la libre prestation de service et la reconnaissance mutuelle ont facilité la création de succursales. Par ailleurs, le statut de succursale comporte plusieurs avantages : il constitue une forme légère d'implantation tout en permettant à l'établissement de bénéficier du « rating » de sa maison mère. En effet, alors que les filiales doivent respecter individuellement les exigences de fonds propres en vigueur dans le pays d'accueil, les succursales européennes ne sont pas astreintes au maintien d'une dotation en capital. À l'inverse, la filiale paraît plus appropriée pour un enracinement local, notamment sous forme de réseaux, ou pour le développement d'une activité spécifique.

Quant au nombre de guichets, il atteignait 1 071 au 31 décembre 1996, dont 974 pour les filiales et 97 pour les succursales, les premières rassemblant en moyenne 14 guichets contre 1,3 pour les secondes, ce qui confirme le fait que les réseaux de banques commerciales sont généralement développés à partir de filiales. Par ailleurs, ce réseau de guichets est restreint au regard du réseau métropolitain puisqu'il représentait 4 % de ce dernier en 1996, alors que le total de la situation des implantations représentait 16 % de celui de la Métropole.

#### – *Évolution des effectifs*

Près de 26 000 agents étaient recensés, à la fin de 1996, au sein des succursales et filiales bancaires européennes, ce qui représente une diminution significative sur l'année (- 10 %), en liaison avec la réduction du nombre d'implantations (de l'ordre de 6 %). Cette évolution constitue une inflexion sensible par rapport aux années précédentes (réduction des effectifs inférieure à 1 % en 1995 et 1994) et reflète le mouvement de restructuration en cours au sein de certains groupes. À l'inverse, les implantations non européennes se sont accrues de 10 % en 1996, pour atteindre 33 000 personnes.

Au total, les effectifs employés dans les seuls pays de l'EEE représentent près de 7 % de ceux des réseaux métropolitains. Ils sont majoritairement concentrés au sein des filiales (de l'ordre de 20 000, contre 6 000 pour les succursales), soit une moyenne de 288 personnes pour les premières et 82 pour les secondes.

#### – *Niveau des fonds propres*

Deux éléments jouent un rôle déterminant dans le montant des fonds propres : la nature de l'activité exercée et la forme juridique de l'implantation. Ainsi, l'activité de crédit requiert, en règle générale, un niveau de fonds propres plus important que les activités interbancaires. De même, il a déjà été souligné que les filiales sont, par nature, plus consommatrices de fonds propres que les succursales.

Le montant total des fonds propres comptables dont disposent les deux types d'implantations s'établissait à 56 milliards de francs en 1996. Les fonds propres des seules filiales européennes 9 représentent ainsi 5,4 % du bilan net de l'interbancaire 10, contre 6,8 % pour l'activité métropole. Le ratio fonds propres/total de situation hors

---

8 Données comptables correspondant aux fonds propres de base : il s'agit de la somme du capital, des primes liées au capital et réserves, du fonds pour risques bancaires généraux et du report à nouveau.

9 La comparaison n'aurait pas de pertinence en incluant les succursales qui ne sont pas soumises à une exigence de fonds propres. Pour celles-ci, les fonds propres ne dépassent pas 1 % de la situation nette de l'interbancaire.

10 Il sera souvent fait référence à cette notion dans la présente note. Celle-ci reprend uniquement le solde des opérations interbancaires et de trésorerie dans le total de la situation.

interbancaire est très variable selon les implantations. Il apparaît plus élevé dans les pays dont l'activité de crédit est plus importante : il en est ainsi aux Pays-Bas (ratio de 16 %), au Portugal (9,7 %), en Italie (6,9 %) et en Espagne (6,4 %).

En sens inverse, les pays pour lesquels les activités de gestion de fonds ou de marché prédominent se distinguent par des niveaux relativement faibles de capitalisation. Ainsi, la part des fonds propres dans la situation est de 3,5 % pour les filiales implantées au Luxembourg, de 3,1 % en Belgique et de 5,7 % au Royaume-Uni.

– *Concentration des implantations au niveau de six grands établissements*

La situation globale des implantations bancaires européennes s'élevait à près de 2 800 milliards de francs au 31 décembre 1996, ce qui représente un total moyen de situation de 20 milliards par implantation (21 milliards pour les succursales et 18 milliards pour les filiales). Quant au bilan global de ces entités, il représentait 16 % de la situation métropolitaine des établissements de crédit français. Par ailleurs, l'implantation européenne des établissements de crédit français fait l'objet d'une importante concentration puisque six grandes banques françaises 11 détenaient, en 1996, 86 % du total des bilans des implantations européennes.

– *Importance relative des activités de marché*

Au 31 décembre 1996, les activités de crédit des implantations bancaires à l'étranger représentaient (cf. tableau ci-après) 11 % des crédits inscrits au bilan des banques en métropole (12 % pour les dépôts). Il est à noter que le produit global d'exploitation (PGE) 12 représentait également près du dixième de celui de l'activité métropolitaine à la même date. En revanche, l'activité de marché au sens large (transaction, placement et investissement) a un poids relatif nettement plus important, dans la mesure où elle représentait 23 % de la situation métropolitaine en 1996.

Implantations européennes des établissements de crédit français (EC)

1996	Montants en milliards de francs	en % des EC français (métropole)
Total de situation	2 777	16
Crédits	605	11
Dépôts	540	12
Titres	609	23
Engagements sur IFT	5 981	12
Produit global d'exploitation	31	9

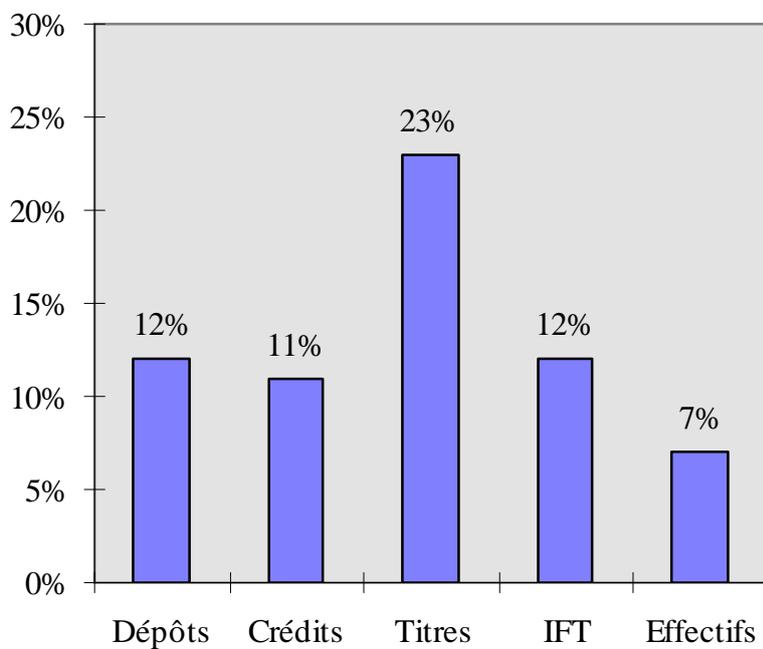
11 Société générale, Crédit lyonnais, Banque nationale de Paris, Crédit agricole-Indosuez, Paribas, Crédit commercial de France.

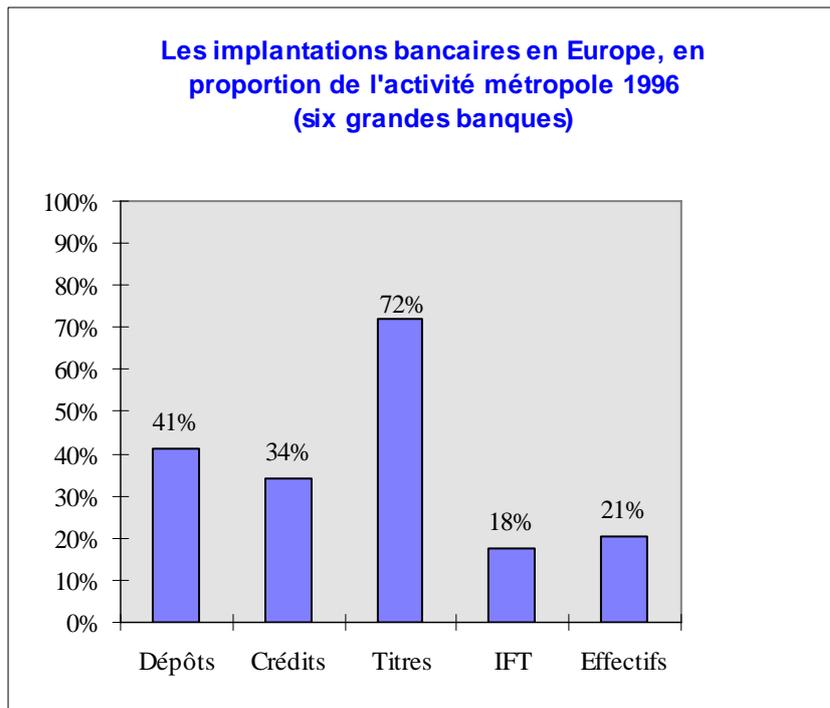
12 Le PGE est défini comme la somme du produit net bancaire (qui inclut principalement les revenus nets d'intérêt et les commissions) et des autres produits nets d'exploitation (plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations financières, produits/charges accessoires et divers, dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières...). En fait, les documents comptables transmis pour chaque implantation bancaire européenne étant moins précis que les états 4080 et 4180 de la situation sociale des établissements, le PGE des implantations bancaires européennes ne comprend pas les dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières.

## Implantations européennes de six grandes banques

1996	Montants en milliards de francs	En % de l'activité sociale métropolitaine	En % de l'activité consolidée toutes zones
Total de situation	2 400	60	31
Crédits	479	34	17
Dépôts	465	41	21
Titres	523	72	29
Engagements sur IFT	5 524	18	13
Produit global d'exploitation	25	27	14

### Les implantations bancaires en Europe, en proportion de l'activité métropole 1996 (tous établissements)





Cette importance relative des activités de marché se retrouve également en ce qui concerne les opérations interbancaires et de trésorerie, qui sont majoritairement réalisées par les succursales. La place de cette activité ainsi que la généralisation du principe de la reconnaissance mutuelle ont d'ailleurs facilité le développement des succursales. La prépondérance des filiales est nette pour les crédits (66 % du total de la situation) ou les titres (58 %), tandis que les deux tiers des opérations interbancaires et de trésorerie ainsi que les 3/5 des engagements sur instruments financiers à terme des implantations sont comptabilisés par les succursales.

### **1.1.2. Le bilan des implantations apparaît relativement stable depuis 1993**

La part des implantations bancaires européennes dans le total social métropolitain n'a pas connu d'évolution très marquée au cours des dernières années. Le total de leur situation comptable représentait 16 % de celui de l'activité métropole à la fin de 1996, contre 14 % en 1995, 15 % en 1994 et 16 % en 1993. On peut observer que la diminution du nombre d'implantations en 1996 (- 6 %) ne s'est pas traduite, au contraire, par une diminution du poids global des implantations bancaires à l'étranger, cette diminution traduisant plus un mouvement de rationalisation/restructuration qu'une tendance au retrait.

L'impact de la variation du taux de change est marginal sur la période. En pondérant les variations de taux de change réel 13 par le total de situation des implantations dans le pays de la devise considérée 14, l'impact moyen du taux de change est de - 2,4 % sur la période 15. Il contribue à réduire la contre-valeur franc de la situation des implantations bancaires européennes en 1995 (- 2,3 %) et à l'augmenter en 1996 (+ 5 %). Si cet impact a pu être plus substantiel pour certains pays (la variation du taux de change réel est de + 11 % pour la Grèce de 1993 à 1996, de + 7 % pour le Portugal et la Suède et de + 6 % pour l'Irlande), il s'agit de pays dans lesquels la présence bancaire française est encore relativement peu développée.

13 C'est-à-dire les variations de change corrigées par le différentiel d'inflation en considérant, toutes choses égales par ailleurs, que les situations bancaires évoluent avec l'inflation.

14 Il s'agit d'une approximation, puisque une partie plus ou moins importante des actifs (notamment les titres) sont libellés en devises autres que la monnaie locale. Ceci est particulièrement vrai sur certaines places très internationalisées comme Londres. Ainsi, pour les implantations des six grandes banques françaises au Royaume-Uni, 50 à 70 % du bilan, en 1995, étaient libellés en devises autres que la livre sterling.

15 0,6 % hors effet prix.

### 1.1.3. La localisation géographique des implantations bancaires paraît assez concentrée

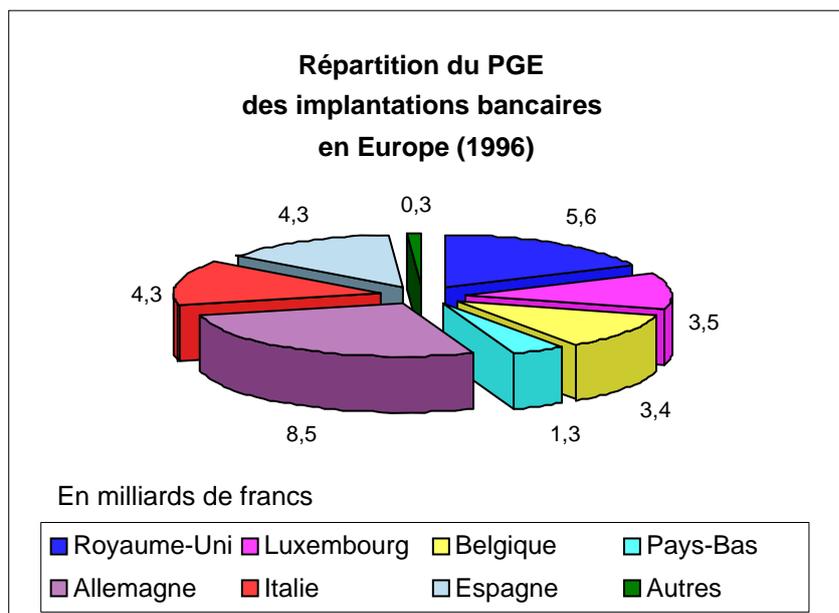
*Les implantations européennes des établissements de crédit français ont un poids légèrement supérieur à celui des implantations situées en dehors de l'EEE.*

Globalement, le total de situation des implantations européennes représentait à la fin de 1996 54 % du total des implantations à l'étranger, contre 57 % à la fin de 1993. Il y a sans doute un avantage relatif plus marqué pour les encours de crédit-bail et les titres de l'activité de portefeuille, alors que les crédits à la clientèle et les engagements de financement sont plutôt concentrés hors d'Europe.

#### – Répondérance des pays du Nord de l'Europe

Au sein de l'EEE, les implantations bancaires sont regroupées à hauteur de 90 % (en termes de taille de situation) dans les six pays limitrophes de la France (Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Italie et Espagne). Les implantations les plus importantes sont situées au Royaume-Uni (33 %). Suivent les implantations en Belgique et Allemagne (15 %), puis au Luxembourg (13 %). La part des implantations en Italie est enfin de 8 %, en Espagne de 6 %. En termes de produit global d'exploitation, en revanche, l'Allemagne vient largement en tête (27 % du PGE généré par les implantations européennes en 1996), devant le Royaume-Uni (18 %), l'Italie (14 %), le Luxembourg, la Belgique (11 % chacun) et l'Espagne (7,5 %).

Depuis 1993, la part dans le total européen du produit global d'exploitation des implantations au Luxembourg a progressé de trois points, celle des implantations en Irlande de deux points (deux pays où les implantations paraissent relativement rentables, cf. infra), alors que la part des succursales et filiales en Belgique et en Espagne s'est réduite de deux points.



#### 1.1.4. L'importance relative des établissements français dans les pays d'accueil ne diffère pas notablement

---

L'analyse des parts de marché par pays perd de plus en plus de sa signification en raison à la fois de la spécialisation et de la globalisation des activités bancaires. Ainsi, la notion de part de marché européenne ou mondiale prend de plus en plus le pas sur une analyse strictement nationale. Il reste que cette notion constitue encore un indicateur utile de la présence bancaire française en Europe. Compte tenu de l'absence de données homogènes et/ou actualisées sur la taille des systèmes bancaires en Europe en 1996, deux méthodes peuvent permettre d'approcher ce concept : d'une part, la comparaison entre le produit global d'exploitation des implantations des grandes banques françaises et celui des grandes banques des pays d'accueil ; d'autre part, la part du produit global d'exploitation dans le produit intérieur brut (PIB) des pays d'accueil.

– *Comparaison du produit global d'exploitation (PGE) avec celui des banques des pays d'accueil*

Le rapport entre le produit global d'exploitation des implantations bancaires françaises et celui des grandes banques des pays d'accueil est, en règle générale, situé entre 2 et 5 % et a eu tendance à se réduire depuis 1993. Le PGE des implantations françaises représentait, ainsi, 5,3 % de celui des banques belges en 1996 (7,4 % en 1993), 3,6 % de celui des banques allemandes (4,4 % en 1993), 3,3 % des banques italiennes (4,1 % en 1993), 1,6 % des banques espagnoles (2,6 % en 1993), 1,3 % des banques britanniques (2,1 % en 1993). Le Luxembourg se distingue par un ratio nettement plus élevé : le produit global d'exploitation des implantations françaises y représente 17 % de celui des grandes banques luxembourgeoises en 1995<sup>18</sup> (contre 21 % en 1993).

– *Part du produit global d'exploitation dans le produit intérieur brut des pays d'accueil*

Les rapprochements précédents permettent difficilement de comparer les poids relatifs des implantations selon les pays d'accueil, compte tenu des différences de concentration des systèmes bancaires. C'est pourquoi une autre méthode consiste à rapporter le produit global d'exploitation des implantations bancaires françaises au PIB du pays d'accueil. Il s'agit donc, pour simplifier, de calculer la part de la richesse produite par les implantations françaises dans l'ensemble de l'économie<sup>19</sup>.

Le PGE des implantations européennes<sup>20</sup> représente en règle générale, pour un indice unitaire égal à un dix millième de PIB, un indice moyen de 9. Il est de 10 pour celles situées au Royaume-Uni, de 6 à 8 pour les implantations en Espagne, en Allemagne, en Italie, en Grèce, au Portugal et aux Pays-Bas. Les implantations situées au Luxembourg (indice 395) et, dans une moindre mesure, en Irlande (indice 34) et en Belgique (25) ont un poids dans le PIB nettement plus important. En revanche, le poids marginal des établissements français dans les « pays nordiques » (Danemark, Finlande, Suède et Norvège) et en Autriche est confirmé (indice inférieur à 1).

---

16 “ Le PNB et produits accessoires ” de la déclaration sur les implantations bancaires européennes est en fait légèrement différent du PNB repris pour les banques étrangères et plus proche (cf. infra remarques méthodologiques, début de partie 3) du concept de PGE. Toutefois, les soldes sont peu différents en montants (PNB = 96 à 97 % du PGE en général) et la comparaison n'en est que très peu affectée.

17 Il s'agit des six grandes banques, sauf pour la Belgique et l'Italie (cinq grandes banques) et le Luxembourg (quatre grandes banques).

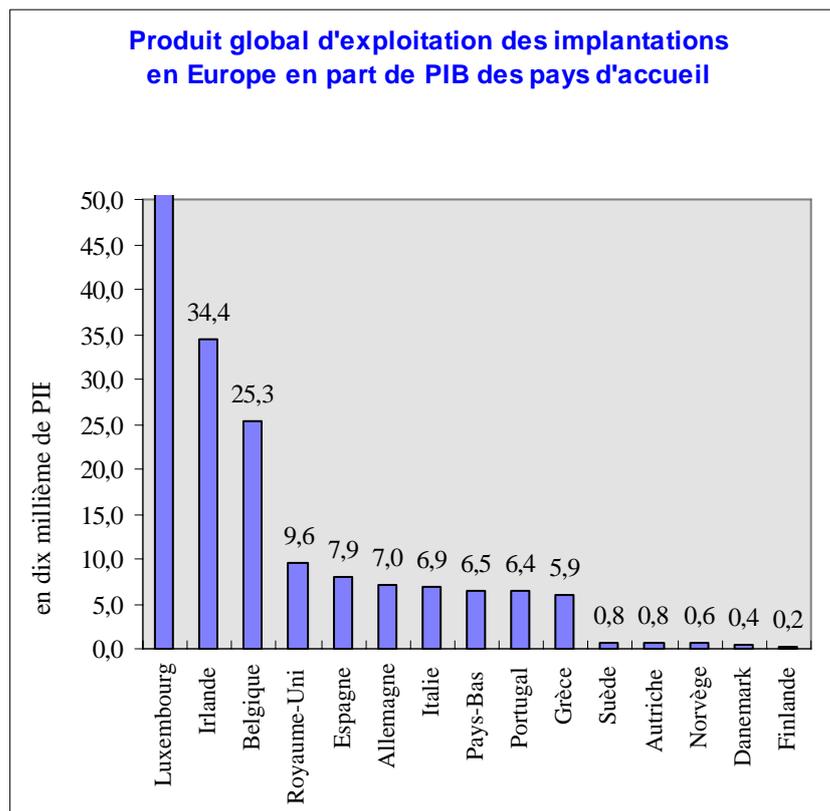
18 Absence de données pour 1996.

19 Compte tenu du fait :

– que le PIB est égal approximativement à la somme des valeurs ajoutées brutes des agents économiques (à laquelle il convient certes d'ajouter la TVA et les droits de douane et de retrancher les subventions aux importations...);

– que la notion de PGE est très proche de celle de valeur ajoutée de la comptabilité nationale (la différence majeure portant sur le traitement des plus-values latentes ou réalisées).

20 Il s'agit ici de l'ensemble des implantations bancaires en EEE et non plus des seules six grandes banques citées.



## 1.2. DES CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES : IMPORTANCE RELATIVE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ À L'ACTIF, DES RESSOURCES INTERBANCAIRES AU PASSIF

### 1.2.1. La structure des bilans traduit l'importance des activités de « marché » de ces établissements...

#### – Analyse globale

Afin d'analyser la structure de bilan des implantations en Europe, seul le solde des opérations interbancaires et de trésorerie a été repris (en l'espèce, au passif du bilan des implantations), ce qui permet de neutraliser l'« effet volume » de ce type d'opérations.

L'**actif** des implantations européennes (cf. tableau ci-après) se décompose, à la fin de 1996, à part égale, entre crédits (hors crédit-bail) et activités titres (35 % environ pour chaque poste). Le crédit-bail représente 2 % environ de la situation ; les valeurs immobilisées 21 28 %. Par comparaison, la situation métropolitaine des établissements de crédit français comporte une proportion nettement plus élevée de crédits (46 %) aux dépens des titres (23 %), alors que les valeurs immobilisées ont un poids similaire (25 %).

Le **passif** est composé à hauteur de 18 % de ressources interbancaires nettes (incluant, notamment, les prêts de maison mère à filiale), pour 31 % de dépôts et pour 3 % de fonds propres. Les éléments restants sont essentiellement des titres.

21 Soit les titres de l'activité de portefeuille et de participation, les parts dans les entreprises liées, les prêts subordonnés et autres éléments (notamment : comptes de régularisation, débiteurs divers, comptes de stocks et emplois divers, créances douteuses...).

La situation sociale des établissements de crédit métropolitains laisse apparaître une structure différente : la part des dépôts y est plus importante (sept points de plus que pour les implantations européennes) ; il en est de même pour les fonds propres (+ 4 points) et les titres et divers (+ 7 points), alors que les ressources interbancaires nettes sont nulles.

En résumé, les implantations bancaires à l'étranger ont une activité de crédit et de dépôt moins développée qu'en métropole en raison de l'étroitesse de leur réseau. De même, leur niveau de fonds propres est réduit, compte tenu de l'absence de contrainte réglementaire en la matière pour les succursales. La faiblesse relative des fonds propres et des emprunts sous forme de titres est compensée par l'existence de ressources interbancaires nettes pérennes, notamment en provenance du groupe.

Depuis 1993, la réduction relative des activités de banque commerciale se reflète dans l'évolution de la structure de bilan des implantations : la part des crédits s'est réduite de cinq points, celle des dépôts de dix points. Cette tendance est étroitement liée à la contraction de la marge d'intérêt sur le crédit classique. Elle s'accompagne d'une réorientation de l'activité de crédit vers la grande clientèle (grands groupes français, multinationales étrangères, mais également collectivités locales) et vers des produits plus « sophistiqués » comme les crédits à l'exportation, les financements de projet, les activités de conseil, les émissions primaires, etc.

#### Situation simplifiée des implantations bancaires dans l'EEE

en % de la situation 1996	Implantations bancaires en EEE	Total métropole
<b>ACTIF</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Crédits	35	46
Crédit bail	2	3
Titres	35	23
Net interbancaire	-	3
Valeurs immobilisées	28	25
<b>PASSIF</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Net interbancaire	18	-
Dépôts	31	38
Titres et divers	48	55
Fonds propres de base	3	7

#### – Spécificités par pays d'implantation

Il est possible d'établir une typologie des implantations, selon les pays d'accueil, à partir de leurs structures de bilan. Cet exercice doit, certes, être apprécié avec prudence, dans la mesure où l'organisation des activités et le suivi des résultats par ligne de métier selon une approche globale s'applique de plus en plus aux grands établissements de crédit et relativise de ce fait les enseignements tirés du découpage géographique. En effet, dans un certain nombre de cas, les opérations ne sont pas comptabilisées par l'établissement qui les a matériellement effectuées ou même initiées. Ceci est particulièrement vrai pour les opérations de marché gérées de plus en plus fréquemment de manière globale et dont l'enregistrement comptable est de plus en plus centralisé.

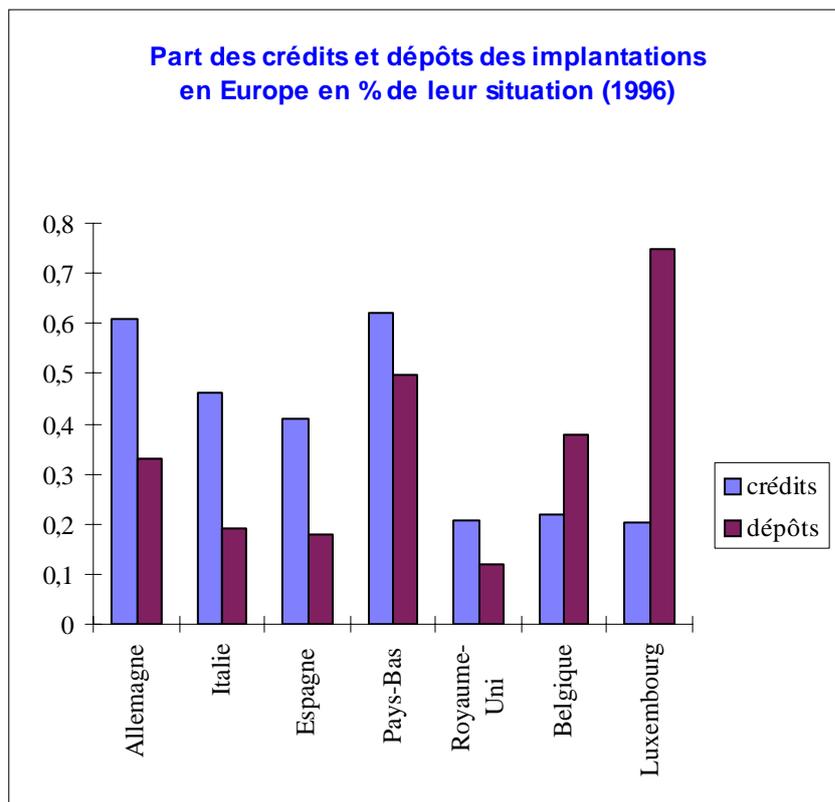
La structure des relations avec la clientèle (part respective des crédits et des dépôts) diffère notablement selon les pays. Au sein de l'Espace économique européen, quatre types de pays peuvent être distingués.

– Aux Pays-Bas et en Allemagne, on note l'importance relative des encours de crédit à la clientèle et des dépôts. Les crédits constituent, dans ces deux pays, 62 % environ de la situation nette des opérations interbancaires. Les dépôts représentent, respectivement, 50 % et 38 % de ce même total.

– En Italie et en Espagne, les encours de crédit à la clientèle (respectivement 46 % et 41 % de la situation des implantations bancaires européennes de ces pays) sont relativement importants, en comparaison des dépôts (19 % de la situation). Les implantations en Irlande sont dans une situation analogue.

– Les succursales et filiales situées au Luxembourg et, dans une moindre mesure, en Belgique, se caractérisent, à l'inverse, par l'importance des dépôts par rapport au crédit. Au Luxembourg, les dépôts représentent 75 % de la situation, contre 20 % pour les crédits, ce qui reflète, de façon assez claire, l'importance de la gestion de patrimoine dans ce pays.

– Par ailleurs, au Royaume-Uni, les encours de crédit à la clientèle (21 % de la situation) et les dépôts (12 %) sont d'un niveau relativement faible reflétant, a contrario, la part prépondérante prise par les activités de marché.



### 1.2.2. ... ce qui est confirmé par l'examen des métiers exercés

Les différents métiers exercés peuvent être appréciés en exploitant les déclarations remises par les établissements relatives aux types d'activités, telles qu'elles sont définies en annexe à la deuxième directive européenne de coordination bancaire. Ces déclarations comprennent un classement des trois premières activités exercées par ordre d'importance. Les tableaux en annexe 2 a et 2 b synthétisent ces informations par métier exercé et pour les principaux pays de l'Espace économique européen. Les indicateurs présentés constituent une agrégation, pour 1996, et pour six grandes banques à vocation internationale, des activités effectuées en tenant compte de leur classement 22. Le tableau de l'annexe 2 a comprend des agrégations simples des indicateurs d'activité, celui de l'annexe 2 b des agrégations pondérées par le total de la situation des implantations.

Enfin, ces indicateurs sont exprimés en indice, la valeur 100 correspondant à une activité d'importance moyenne du pays ou de la zone considéré.

En retenant les indicateurs pondérés par le total de la situation (annexe 2 b), les activités de prêt apparaissent prépondérantes. Suivent les activités de dépôt, les transactions sur le marché monétaire et sur valeurs mobilières. En troisième position, viennent les autres opérations de marché (transactions sur les marchés de changes, sur instruments financiers à terme et options, sur instruments en devises ou taux). Les opérations suivantes paraissent moins développées : le crédit-bail, l'émission et la gestion des moyens de paiement, le conseil aux entreprises, la participation aux émissions de titres, la gestion ou conseil en gestion de patrimoine, l'octroi de garanties et la souscription d'engagements.

En ce qui concerne les types d'opérations par pays, les principales caractéristiques des implantations observées à partir de la structure de bilan sont confirmées.

Ainsi, le Royaume-Uni se distingue nettement par la place qui y est accordée aux opérations de marché. Ce type d'activité est également relativement développé en Espagne. En revanche, la banque commerciale classique est particulièrement présente en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie. Les opérations de paiement et de gestion des moyens de paiement paraissent plutôt le fait des entités situées en Europe du Nord : Belgique, Pays-Bas et

22 Les activités classées en premier étant affectées d'un coefficient 4, les deux suivantes, des coefficients respectifs de 3 et 2. Les autres activités exercées (pour lesquelles le classement n'est pas demandé) ont un coefficient de 1.

Allemagne. Quant au conseil aux entreprises, il est surtout localisé dans les grands pays d'implantations : Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Belgique. Il convient de noter enfin qu'au Luxembourg l'activité est très spécialisée sur quelques opérations : les activités de collecte de dépôts, la gestion de patrimoine, la conservation et la gestion de valeurs mobilières, qui constituent autant de caractéristiques de la banque privée internationale.

Le graphique suivant permet de comparer l'activité des différentes implantations selon les pays d'accueil, à partir de quatre indicateurs synthétiques cumulant les résultats obtenus pour une série d'activités définies : indicateurs de banque commerciale, de banque de marché, de banque de patrimoine et de banque de conseil 23.

### 1.3. LE RÉSEAU EUROPÉEN EST LÉGÈREMENT PLUS RENTABLE QUE L'ACTIVITÉ MÉTROPOLITAINE

---

#### Remarques méthodologiques

Les principaux ratios utilisés pour l'analyse des marges et de la rentabilité des implantations bancaires à l'étranger sont les suivants.

- Un ratio de marge, défini comme le rapport entre le « produit global d'exploitation » 24 et le total de la situation, net des opérations de trésorerie et interbancaires. Celles-ci ne sont retenues dans la situation corrigée que pour leur solde afin de neutraliser les volumes d'opérations affectant à la fois l'actif et le passif et générant un résultat nul ou très faible 25.
- Des indicateurs de productivité comme le PGE/effectifs et le résultat brut d'exploitation (RBE)/effectifs.
- Le coefficient net d'exploitation, soit le rapport entre les frais généraux et dotations aux comptes d'amortissement d'une part, le produit global d'exploitation, d'autre part.
- Des indicateurs de degré de risque associé aux créances qui sont, d'une part, le taux de créances douteuses (créances douteuses sur créances brutes), d'autre part, le rapport entre le stock de provisions et les créances brutes. Le second ratio a l'avantage, pour apprécier la qualité des créances, de faire abstraction de leurs modes de déclassement qui peuvent différer selon les banques ou les pays. En flux, l'analyse porte sur les dotations nettes aux provisions pour créances douteuses 26.

---

23 Soit : un indicateur de banque commerciale intégrant les activités 1 à 6 de la déclaration d'activité des établissements de crédit ; un indicateur de banque de marché reprenant les activités 7a à 8 et 10 ; un indicateur de banque de patrimoine (activités 11 et 12) ; enfin, la banque de conseil soit, plus précisément, selon la définition de la directive, de « conseil aux entreprises en matière de structure de capital, stratégie industrielle, [...] fusion-acquisition » (activité 9). Le nombre d'activités ne joue pas sur le niveau de chaque indice (puisque l'indice est déterminé comme la somme des indicateurs synthétiques divisée par le produit du nombre de métiers par la valeur de l'indice d'un métier d'une activité moyenne). Il convient d'observer :

- que l'attribution d'un métier à un indicateur synthétique (banque de marché, commerciale...) est en partie conventionnelle : les activités de dépôt caractérisent également la « banque commerciale » et la « banque de gestion de patrimoine »,
- que les différents métiers sont par nature plus ou moins spécifiques. Dès lors, les indicateurs synthétiques sont plus pertinents pour comparer l'évolution d'une activité A dans le temps ou comparer l'importance de cette activité A dans des implantations différentes, plutôt que pour comparer dans l'absolu l'activité A à l'activité B dans un pays donné.

24 Voir définition supra.

25 Ce ratio diffère, notamment par ce traitement des opérations interbancaires, de la « marge bancaire globale » telle que définie dans le volume 2 des Analyses comparative de la Commission bancaire 1995, p. 7 (en outre celle-ci intègre, dans le total de situation, un équivalent crédit des IFT et opérations de change à terme, ce qui n'est pas le cas dans le ratio de marge de la présente étude).

26 Il s'agit plus précisément des dotations nettes aux provisions sur créances douteuses + dotations pour dépréciation du portefeuille titre + pertes sur créances irrécouvrables.

– Un taux de charges exceptionnelles et impôt rapporte l'ensemble des autres produits et charges au revenu brut d'exploitation. Il s'agit des charges et produits exceptionnels, de l'impôt sur les bénéfices et des autres dotations aux provisions 27.

– Un ratio de rentabilité nette : résultat net/total de situation net des opérations interbancaires (RN), qui est la résultante de plusieurs ratios évoqués ci-avant : le ratio de marge (RM) ; le coefficient d'exploitation (CE), les dotations nettes aux provisions pour créances douteuses sur RBE (CD), les charges exceptionnelles nettes/RBE (CX), ratios reliés par l'équation suivante :

$$RN = RM \times (1 - CE) \times (1 - CD - CX).$$

– Enfin, pour les seules filiales, le rendement des fonds propres (ou ROE ou « return on equity ») est calculé comme le rapport du résultat net aux fonds propres de base.

### **1.3.1. La rentabilité courante des implantations en Europe paraît légèrement inférieure à celle de l'activité métropole, en raison essentiellement de la différenciation de marge bancaire**

Le ratio de marge (PGE/total de situation net de l'interbancaire) des implantations bancaires dans l'EEE s'est élevé à 1,8 % en 1996 (cf. tableau ci-après). Il a régulièrement diminué depuis 1993 où il se montait à 2,3 %. Même s'il s'agit d'une marge globale, qui ne permet pas de distinguer la marge par type d'opérations, cette évolution semble refléter la tendance nette à la contraction des marges sur les opérations de crédit dans un contexte de concurrence accrue et de réduction des taux d'intérêt. De plus, la reprise économique constatée dans les pays anglo-saxons à partir de 1996 est restée principalement limitée à ces pays. Le niveau inférieur des marges des implantations à l'étranger par rapport au niveau du réseau métropolitain (taux respectivement de 1,8 % et de 3 %) peut également s'expliquer par l'importance relative d'une clientèle de grandes entreprises plus exigeante sur les taux et tarifs. De fait, pour ces encours, si la décision de crédit appartient la plupart du temps au siège, ils sont généralement inscrits dans les comptes des établissements implantés localement. Par ailleurs, le volume des dépôts à vue est, par nature, restreint au regard des niveaux métropolitains.

Le coefficient net d'exploitation des implantations à l'étranger se situe autour de 67 % soit à un niveau légèrement inférieur à celui des activités « métropole » (70 %). Sur la période 1993-1996, le niveau des deux coefficients est identique (68 %). Il est plus élevé, tout au long de la période, pour les succursales (82 % en 1996) que pour les filiales (respectivement 62 %), même s'il est difficile de comparer la rentabilité d'entités d'une même banque qui peuvent mettre en commun leurs moyens (en outre, la différence est essentiellement imputable aux implantations situées au Royaume-Uni).

Le niveau de la productivité des implantations européennes paraît, quant à lui, légèrement supérieur à celui de l'activité métropolitaine des établissements français. Ainsi, le PGE par agent s'établissait, en 1996, à 1,2 million de francs pour les implantations contre 0,95 million pour le total social métropolitain. Sur toute la période, les ratios sont cependant plus proches (respectivement 1,1 million et 0,95 million par agent). Au surplus, il est vraisemblable que ce calcul n'est que partiel dans la mesure où les implantations européennes des établissements de crédit utilisent des moyens et des infrastructures du siège, ce qui minimise à due concurrence les charges imputées localement.

Le ratio RBE/total de la situation net de l'interbancaire résulte de la combinaison du ratio de marge et du coefficient d'exploitation 28. Il atteint 0,6 % pour les implantations et 0,9 % pour le total social métropolitain, le plus faible coefficient d'exploitation de celles-ci ne compensant pas les marges plus élevées de ce dernier.

---

27 Il s'agit des dotations aux :

- provisions pour risques et charges,
- provisions réglementées,
- FRBG.

28 Soit  $RM \times (1 - CE)$  dans l'équation supra (remarques méthodologiques).

## Indicateurs de marge et de rentabilité (1996)

en %

	EEE	hors EEE	Métropole
PGE/Total de situation net de l'interbancaire	1,8	2,1	3
Coefficient net d'exploitation	67	59	70
Taux de créances douteuses	4,4	2,8	8,3
Stock de provisions sur créances brutes	2,9	1,9	4,6
Charges exceptionnelles nettes et impôt sur les bénéfices (en % du RBE)	49	34	28
Résultat net/Total de la situation net de l'interbancaire	0,3	0,5	0,1

### 1.3.2. Les dotations aux provisions sont moins élevées dans les implantations bancaires en Europe

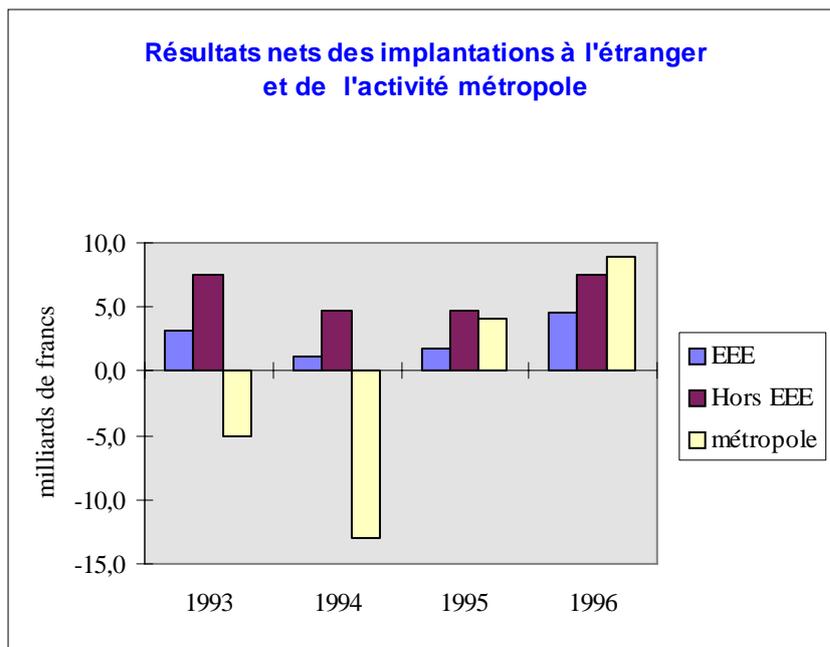
Les implantations bancaires dans l'EEE ont subi une croissance assez forte des créances douteuses de 1992 à 1994, en liaison avec la montée des défaillances d'entreprises et surtout la crise de l'immobilier. Depuis 1994, cependant, le taux de créances douteuses a connu une nette diminution, de 7,9 % cette dernière année à 4,4 % en 1996. De même, le taux de provisionnement des créances brutes est passé de 5,2 % en 1994 à 2,9 % en 1996. Pour ces deux ratios, la « charge du risque » apparaît plus faible pour les implantations à l'étranger que pour l'ensemble métropole : le taux de créances douteuses y est de quatre points inférieur ; le stock de provisions sur créances brutes de près de deux points. Ainsi, il apparaît que la montée des risques de crédit du début des années 1992-1994 a été plus rapidement apurée dans les implantations en Europe, par rapport aux réseaux bancaires en métropole.

Les « charges exceptionnelles et impôts » compensent, en partie, la moindre « charge du risque » des implantations puisqu'elles consomment la moitié du RBE des implantations bancaires en Europe en 1996, contre 28 % de celui des établissements français en « métropole ». Cette différence est confirmée sur la période 1993-1996 (charges de respectivement 46 et 14 %).

### 1.3.3. La rentabilité nette dégagée par les implantations en EEE est supérieure à celle de l'activité métropole

Par rapport à l'activité métropole, les implantations des établissements français à l'étranger se caractérisent donc par un ratio de marge plus faible, des charges d'exploitation légèrement inférieures, une « charge du risque » nettement réduite et des « charges exceptionnelles et impôt sur le bénéfice » plus lourds. Au total, la rentabilité nette des implantations en Europe est plus élevée que celle des établissements de crédit pour leur activité métropolitaine. Le ratio résultat net/total de situation hors interbancaire ressort au final à 0,3 % pour les implantations européennes, contre 0,1 % pour la banque métropolitaine. Quant aux seules filiales à l'étranger, en ne retenant que les six principales banques à vocation internationale, le rendement des fonds propres s'élevait à près de 10 %, contre 7 % pour l'ensemble de ces six groupes, en données consolidées.

Cette rentabilité nette supérieure des implantations à l'étranger est illustrée par la comparaison directe des principaux soldes intermédiaires de gestion. Ainsi, les implantations dans l'EEE ont représenté, en 1996, 9 % du produit global d'exploitation comme du RBE dégagé en métropole, mais 51 % du résultat net.



## 1.4. LA RENTABILITÉ DES IMPLANTATIONS DIFFÈRE FORTEMENT SELON LES PAYS

### 1.4.1. Les implantations européennes paraissent moins rentables que celles situées en dehors de l'EEE

La comparaison entre les implantations situées en et hors EEE laisse apparaître un net avantage en faveur de ces dernières. Plusieurs raisons y contribuent : il s'agit généralement d'implantations plus récentes, dont la localisation est mieux adaptée aux marchés porteurs et dont les charges de fonctionnement sont moins élevées ; enfin, les pays non européens ont enregistré sur la période une croissance économique plus forte et une demande de financements plus soutenue.

En premier lieu, le ratio de marge (ratio PGE/total de la situation, net de l'interbancaire) des implantations situées en dehors de l'EEE est légèrement supérieur à celui des agences et filiales européennes (respectivement 2,1 et 1,8 % en 1996). Le coefficient net d'exploitation est, quant à lui, nettement inférieur pour les implantations non européennes : 59 % contre 67 % pour les implantations européennes. Plusieurs facteurs contribuent à cette différence : outre le différentiel de croissance évoqué, les implantations non européennes sont généralement moins lourdes en termes de frais de gestion et les charges salariales y paraissent plus faibles et/ou plus flexibles.

La charge du risque appréciée par le ratio stock de provisions sur créances brutes est également plus faible pour les implantations situées hors de l'EEE : 1,9 % en 1996, contre 2,9 % pour les entités européennes. Le niveau des charges exceptionnelles nettes et impôts est également à l'avantage de l'ensemble non européen 29 : 34 % du RBE en 1996, contre 49 % pour les implantations européennes.

Au total, le résultat net des établissements hors de l'EEE s'élevait à 0,5 % de la situation nette des opérations interbancaires en 1996, contre 0,3 % pour les succursales et filiales de l'EEE (les chiffres étant, respectivement, de 0,5 % et 0,2 % en moyenne sur la période 1993-1996).

29 Au sens de " hors de l'EEE ".

## 1.4.2. Les implantations situées au Luxembourg, aux Pays Bas, en Irlande et en Italie affichent la meilleure rentabilité parmi les implantations européennes

La comparaison des rentabilités par pays d'implantation appelle trois séries de réserves.

Tout d'abord, la spécialisation croissante de l'activité vers la grande clientèle (entreprises, particuliers, voire collectivités locales) et le développement, corrélé, d'une approche client globale, tant au niveau géographique que pour l'ensemble des opérations avec la contrepartie, rendent moins significative la notion de rentabilité par site au profit de la rentabilité par client. Le principe est que la marge peut être réduite ou négative sur certaines opérations et implantations, dès lors que la relation globale avec le client est suffisamment bénéficiaire.

Ensuite, la prédominance d'une seule ou d'un nombre limité d'implantations dans un pays donné affecte quelque peu les comparaisons. Ainsi, en 1996, plus des deux tiers du produit global d'exploitation dégagé, dans un pays, par l'ensemble des implantations françaises, sont le fait d'une seule banque. C'est le cas en Allemagne, en Autriche, en Irlande, en Norvège, au Danemark, au Portugal et aux Pays-Bas.

Enfin, le poids des implantations à l'étranger est très variable selon les pays : les implantations en Allemagne représentent 27 % du PGE des implantations européennes, quand le cumul des implantations situées dans les pays nordiques (Danemark, Finlande, Norvège, Suède) et en Autriche ne dépasse pas 1 % du total européen.

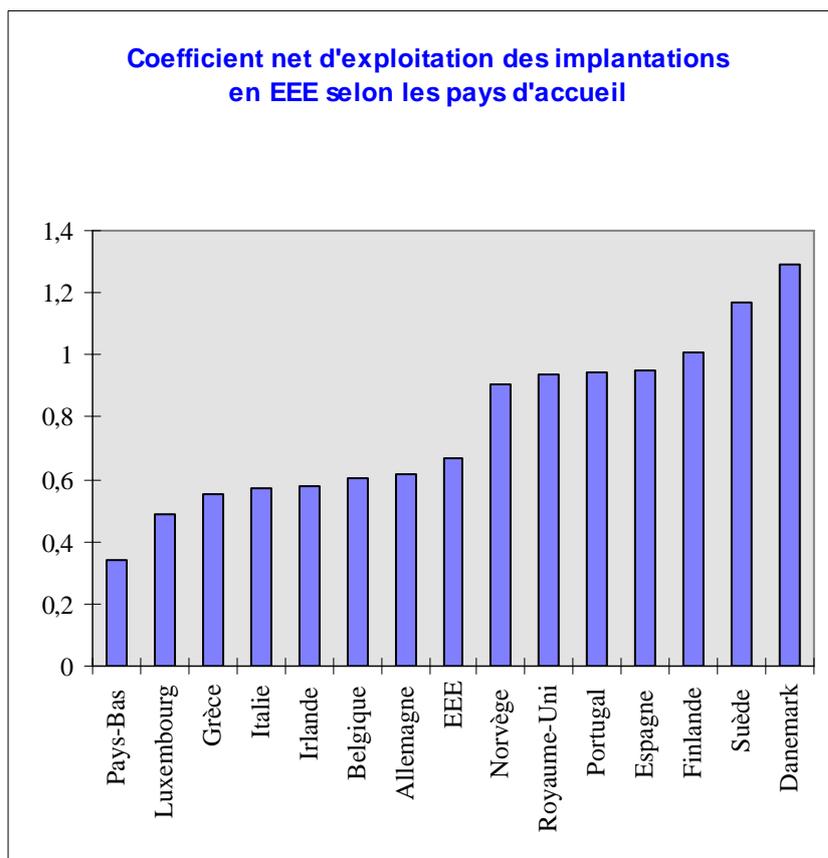
Le ratio de marge (PGE/total de la situation net de l'interbancaire) est le plus élevé (cf. tableau ci-après) pour des pays où la désintermédiation est encore faible et où, par conséquent, les marges enregistrées sur l'activité de crédit classique restent plus élevées. C'est le cas des implantations situées au Portugal, en Italie, en Grèce et en Irlande (ratios de marge situés entre 3 et 3,7 % de la situation nette de l'interbancaire). Les entités bancaires aux Pays-Bas ont, également, une marge élevée (3,5 %). Le ratio de marge est de 2,6 % en Allemagne. Il se situe à un niveau modéré en Espagne et au Luxembourg (1,9 et 1,7 % respectivement). Le niveau relativement faible du ratio pour les implantations au Luxembourg, dont la rentabilité globale est par ailleurs très élevée (cf. infra), peut s'expliquer par l'importance de l'actif interbancaire net pour ces entités qui s'élève à 20 % de leur bilan (situation au demeurant unique en EEE, les autres implantations ayant toutes un passif interbancaire net), compte tenu du fait que la marge sur ces opérations de gros volume est généralement très réduite. En rapportant le PGE aux seuls titres et crédits, le ratio obtenu pour le Luxembourg serait situé dans le « groupe de tête ». Les implantations en Belgique et au Royaume-Uni dégagent les marges les plus faibles (respectivement 1,4 % et 0,9 % de la situation).

Indicateurs de marge et de rentabilité par principaux pays d'implantation (1996)

% sauf indication contraire

	PGE/Total de situation net de l'interbancaire	Coefficient net d'exploitation	PGE par agent (en MF)	Stock de provisions/créances brutes	Résultat net/ Total de situation net de l'interbancaire
Allemagne	2,6	62	1 271	3,0	0,3
Belgique	1,4	60	1 388	3,1	0,2
Royaume-Uni	0,9	94	1 411	3,1	0,0
Luxembourg	1,7	49	1 434	2,1	0,6
Italie	3,0	57	1 207	2,0	0,5
Espagne	1,9	95	600	3,3	-0,3
Grèce	3,2	55	733	3,5	0,6
Pays-Bas	3,5	34	2 106	2,9	2,1
Irlande	3,4	58	1 804	3,1	1,0
Portugal	3,7	94	549	6,0	0,0
<b>EEE</b>	1,8	67	1210	2,9	0,3

Les différences de niveau des coefficients d'exploitation sont, également, très accusées. On retrouve, parmi les entités les plus performantes, les implantations situées au Bénélux, en Grèce, en Irlande, en Italie et en Allemagne, dont le coefficient net d'exploitation ne dépasse pas 62 %. À l'inverse, les entités situées au Royaume-Uni, en Espagne, au Portugal et dans les « pays nordiques » ont un coefficient d'exploitation très élevé, proche de 100 % en 1996.



Pour les indicateurs de productivité, le produit global d'exploitation (PGE) par agent est nettement supérieur à la moyenne pour les succursales et filiales situées dans la zone où les systèmes bancaires ont connu une libéralisation plus ancienne et plus complète, soit le Royaume-Uni et le Bénélux (produit global d'exploitation par agent situé entre 1,4 et 2,1 millions de francs par agent). Les implantations en Italie et en Allemagne sont proches de la moyenne (1,2 à 1,3 million de francs). En revanche, le produit global d'exploitation par agent paraît assez faible dans les implantations françaises en Europe du Sud (hors Italie) : entre 0,5 million et 0,7 million de francs pour la Grèce, le Portugal et l'Espagne et, dans une moindre mesure, les pays nordiques (entre 0,8 million et 0,95 million de francs). L'observation de la période 1993-1996, qui permet de corriger la volatilité d'un ratio étroitement affecté par les variations de PGE (compte tenu de la plus grande inertie des évolutions d'effectifs), confirme la productivité nettement supérieure des entités bancaires françaises au Luxembourg et au Royaume-Uni.

Quant au stock de provisions sur créances brutes, il apparaît nettement plus faible pour les implantations françaises en Italie et au Luxembourg (environ 2 % des créances brutes). Les autres implantations sont relativement proches selon les pays (ratio entre 3 % et 3,5 %), sauf pour le Portugal, dont les provisions pour créances douteuses dépassent, en stock, 6 % des encours. Sur la période 1993-1996, le cumul des dotations nettes aux provisions sur créances douteuses a été le plus important, relativement, pour les implantations situées au Royaume-Uni (les charges afférentes ont égalé 68 % du RBE cumulé), en Allemagne (38 %), en Grèce (30 %), en Espagne (23 %) et en Italie (19 %). Elles ont été très faibles (moins de 10 % en moyenne) dans les pays du Bénélux et en Irlande.

Enfin, les charges exceptionnelles nettes et impôt sur le bénéfice se situent, dans l'ensemble, entre 45 % et 60 % du résultat brut d'exploitation en 1996. Ce ratio est nettement plus faible pour les implantations situées au Luxembourg (33 %), au Royaume-Uni (20 %) et aux Pays-Bas (2 %). Sur la période 1993-1996, ces trois pays, outre l'Irlande, demeurent caractérisés par les plus faibles charges des implantations sur ce poste. Les établissements implantés en Espagne, qui bénéficient d'un produit net à ce titre en 1996, ont subi les pertes exceptionnelles les plus élevées des pays sous revue sur la période 1993 à 1996 (pertes d'un montant cumulé égal à 30 fois le RBE ou 60 % de la perte nette de la période).

Les tableaux ci-après offrent une description simplifiée des différents facteurs de rentabilité évoqués pour l'année 1996 et pour la moyenne de 1993 à 1996.

### Indicateurs de marge et de rentabilité (1996)

	Allemagne	Royaume-Uni	Italie	Luxembourg	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Irlande	Grèce
PGE par agent		+		+	+	++	--	++	-
Marge (PGE/total de la situation net de l'interbancaire)	+	-	+		-	+		+	+
Coefficient d'exploitation	+	-	+	++	+	++	-	+	+
Dotations nettes aux créances douteuses	-	++	-		+		++	+	+
Charges exceptionnelles et impôt sur le bénéfice		+		+	+	+	--		
Résultat net/ total de la situation net de l'interbancaire		-	+	+		++	--	+	+
Pour mémoire : part dans le PGE des implantations en EEE (%) en 1996	27	18	14	11	11	4	7,5	4	1
+ : produit nettement plus élevé, charge nettement plus faible que la moyenne de l'EEE. - : charge nettement plus élevée, produit nettement plus faible que la moyenne de l'EEE.									

### Indicateurs de marge et de rentabilité (moyenne 1993–1996)

	Allemagne	Royaume-Uni	Italie	Luxembourg	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Irlande	Grèce
PGE par agent		++		++		+	-		-
Marge (PGE/total de la situation net de l'interbancaire)	+	-	+	-	-	+		++	++
Coefficient d'exploitation		-	++	++	+	+	--	++	++
Dotations nettes aux créances douteuses	-	--	-	+	+	+	-	+	
Charges exceptionnelles nettes et impôt sur le bénéfice	+	+	-	+	+		--	+	
Résultat net/total de la situation net de l'interbancaire		-		+		++	--	++	+
+ : produit nettement plus élevé, charge nettement plus faible que la moyenne de l'EEE. - : charge nettement plus élevée, produit nettement plus faible que la moyenne de l'EEE.									

Au total, les implantations situées aux Pays-Bas et en Irlande ont dégagé la meilleure rentabilité nette des implantations européennes en 1996 : le ratio résultat net/total de la situation net de l'interbancaire s'est ainsi élevé à 2,1 % aux Pays-Bas, 1 % en Irlande.

Un deuxième groupe comprend le Luxembourg, l'Italie et la Grèce (ratios de 0,5 à 0,6 %). En Grèce, la demande de financement est encore forte et les marges sur crédit classique y semblent les plus élevées de tous les pays de l'EEE. En Italie, les marges sur crédit classique sont encore relativement conséquentes compte tenu d'un système bancaire plus cloisonné. Cette situation tend, certes, à changer depuis la loi Amato de 1990<sup>30</sup>. Le mouvement de déréglementation et les opérations de privatisation engagées peuvent ce faisant offrir des opportunités intéressantes dans le domaine des fusions acquisitions et le financement de projets.

Pour les entités situées en Allemagne et en Belgique, le ratio résultat net sur dépôts et titres (respectivement 0,3 et 0,2 %) est proche de la moyenne.

<sup>30</sup> Qui a obligé les caisses d'épargne à se transformer en société par action et a facilité fiscalement les fusions.

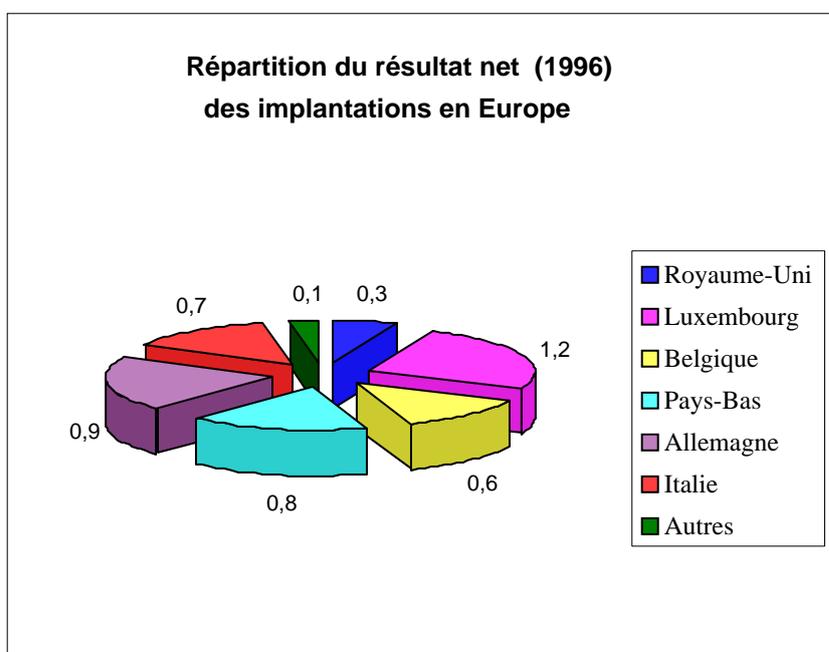
Les implantations britanniques, portugaises et espagnoles dégagent une rentabilité nulle (dans les deux premiers pays) ou négative (en Espagne).

La comparaison des « rendements des fonds propres » (résultat net sur fonds propres de base ou ROE) des filiales européennes confirme, globalement, ces observations. Ce ROE est de 17 % pour les filiales luxembourgeoises, 18 % aux Pays-Bas, 12 % pour celles localisées en Italie et en Belgique. Les filiales situées dans les autres grands pays ont une rentabilité égale ou inférieure à 6 %, avec un ratio de 1,6 % au Royaume-Uni.

Enfin, si l'on s'attache à l'évolution de la rentabilité nette depuis 1993, l'évolution notable est la progression assez régulière de la rentabilité des implantations situées en Italie.

### 1.4.3. En données absolues, les résultats nets les plus importants proviennent des implantations situées au Bénélux et en Allemagne

Sur un résultat net total des implantations européennes de 4,6 milliards de francs en 1996, celles du Luxembourg ont généré 1,2 milliard de francs de résultat net. Les implantations en Allemagne (résultat net de 935 millions de francs) viennent au deuxième rang, devant les établissements aux Pays-Bas (800 millions), en Italie (670 millions) et en Belgique (600 millions). Les résultats nets sont de 370 millions de francs en Irlande et de 300 millions pour les succursales et filiales au Royaume-Uni. Les entités situées en Espagne affichent enfin une perte globale de 320 millions de francs.



En cumulant l'ensemble des résultats des établissements français en Europe de 1993 à 1996, le total de 10,5 milliards de francs généré par les implantations à l'étranger a été réparti comme suit, selon les pays d'implantation.

## Cumul des résultats nets des implantations de 1993 à 1996 (en milliards de francs)

en milliards de francs

Luxembourg	3,7
Allemagne	2,7
Belgique	2,6
Italie	1,4
Pays-Bas	1,2
Irlande	1,2
Royaume-Uni	0,7
Grèce	0,1
Suède	0,1
Portugal	- 0,3
Espagne	- 2,9
<b>Total EEE 31</b>	<b>10,5</b>

Les implantations situées dans les pays du Bénélux et de l'Allemagne ont ainsi représenté plus de 75 % des résultats nets positifs des implantations à l'étranger des banques françaises sur la période 1993-1996.

Par ailleurs, les entités situées en Espagne ont enregistré des pertes importantes en 1994 et 1995. Cette situation a touché la plupart des grandes banques françaises : sur 32 résultats nets d'implantations de grandes banques françaises déclarés de 1994 à 1996, 24 ont été négatifs. Plusieurs facteurs, qui ont affecté inégalement les implantations, peuvent expliquer cette situation : diminution des taux de marge sur les crédits liée à l'ouverture du système bancaire espagnol, poids des frais généraux, importance des provisions pour créances douteuses, notamment immobilières, pertes de certains établissements sur les opérations de marché... Toutefois, les pertes des implantations françaises se sont notablement réduites en 1996 (- 0,4 milliard de francs cette année, contre - 1,6 milliard en 1995 et - 1,1 milliard en 1994), ce qui reflète partiellement les efforts d'assainissement des créances et de restructuration engagés par les établissements.

### 1.4.4. La rentabilité des implantations françaises diffère notablement de celle des pays d'accueil

La comparaison des indicateurs de rentabilité des implantations bancaires des six grandes banques françaises et celle des pays d'accueil fait apparaître des différences notables entre les banques (cf. tableau ci-après).

Les implantations bancaires en Espagne affichent globalement un coefficient d'exploitation nettement supérieur à celui des banques espagnoles (respectivement 122 et 67 %).

De même, en Grande-Bretagne, la rentabilité des implantations paraît largement inférieure à celle des banques britanniques (coefficient d'exploitation de respectivement 97 % et 60 % ; rendement des fonds propres des filiales de respectivement 7 % et 21 %).

En Allemagne, la rentabilité d'exploitation des implantations françaises est comparable à celle des banques allemandes, mais la rentabilité nette y est globalement plus faible.

En Belgique, les implantations ont une rentabilité nette plus élevée que celle des grandes banques belges, en raison essentiellement de moindres charges nettes d'exploitation (coefficient net d'exploitation de respectivement 60 et 70 %), les autres charges étant un peu plus élevées, en part de RBE, que pour les banques locales.

Au Luxembourg, la rentabilité courante et « hors exploitation » est supérieure pour les implantations à celle enregistrée par les banques du Luxembourg. Le résultat net produit par les entités françaises représente 31 % de celui des banques luxembourgeoises (contre 17 % seulement pour le PNB).

En Italie également, les implantations françaises sont nettement plus rentables que les grandes banques italiennes. Outre un coefficient net d'exploitation plus favorable (56 %, contre 80 % pour les banques italiennes), elles subissent, en 1996, des charges nettes hors exploitation plus faibles. Au total, les implantations françaises en Italie, qui ne représentent qu'un peu plus de 3 % du PNB des grandes banques italiennes, ont dégagé un résultat net représentant 11 % de celui des banques italiennes. De plus, cette part du résultat net n'a cessé de croître depuis 1993 (où elle atteignait 4 %) malgré la légère diminution relative de la part du PNB.

31 Les résultats des autres pays nordiques et de l'Autriche ne dépassent pas, en cumulé, 36 millions de francs.

Résultat des implantations des six grandes banques françaises comparés à celui des six grandes banques des pays d'accueil (1996)

en %

	Allemagne	Belgique (1)	Espagne	Italie (1)	Luxembourg (2)	Royaume-Uni
PNB	3,6	5,3	1,6	3,3	17,4	1,3
RBE	3,8	6,9	- 0,7	7,1	20,9	0,1
Résultat net	2,5	5,8	- 2,2	11,3	31	0,5
(1) 5 grandes banques (2) 4 grandes banques (1995)						

## 1.5. CONCLUSION

Le réseau européen des établissements de crédit français est important : il représente près de 16 % de l'activité sociale métropolitaine. C'est un réseau assez concentré, à un double titre. Du point de vue des banques détentrices, puisque six grands établissements français détiennent 86 % des implantations bancaires françaises en Europe, lesquelles représentent 31 % de leur bilan consolidé. Du point de vue également de la localisation géographique, puisque les trois quarts des implantations, en termes de produit global d'exploitation, sont situés au Royaume-Uni, en Allemagne et dans les pays du Bénélux.

Le poids du réseau européen des banques françaises est resté relativement stable depuis 1993, par rapport à l'activité métropolitaine. Ni les règles de libre prestation et de reconnaissance mutuelle ni la perspective de l'euro n'ont donné lieu, pour le moment, à une extension nouvelle de la banque française en Europe, même si les premières facilitent les créations de succursales, même si le projet de monnaie unique intensifie le processus de restructuration et de rationalisation des activités. Celles-ci se caractérisent, globalement, par l'importance des activités de marché. Elles s'orientent, également, en priorité, vers la clientèle de grandes entreprises et vers des activités spécialisées, au détriment de la banque commerciale de gros, affectée par la compression drastique des marges et limitée par la taille relativement exiguë des réseaux.

Les implantations en EEE sont dans l'ensemble moins profitables que celles situées en dehors de cette zone. À l'intérieur de l'Europe, les différences sont notables, entre des implantations à rentabilité élevée, notamment au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Irlande, en Italie, et d'autres, c'est le cas notamment au Royaume-Uni et en Espagne, dont la rentabilité est médiocre, voire négative. Globalement la rentabilité nette des implantations en Europe demeure supérieure à celle de l'activité métropole et constitue un atout essentiel des banques françaises à la veille de la mise en place de la monnaie unique.

## ANNEXE 1

### Les implantations bancaires françaises à l'étranger (1996)

En milliards de francs pour les données de bilan

	Allemagne	Royaume-Uni	Belgique	Luxembourg	Pays-Bas	Irlande	Italie	Espagne	Grèce
Total de situation	413	921	411	360	104	106	219	175	25
Titres	108	195	137	58	7	6	51	32	5
Crédits	200	133	53	42	23	19	65	51	6
Dépôts	125	75	92	156	19	9	27	22	3
Produit global (millions de francs) d'exploitation	8 451	5 604	3 422	3 535	1 308	1 231	4 288	2 355	374
Résultat net (MF)	935	298	596	1152	805	368	665	-317	74
Stock de provisions sur créances brutes	3,0 %	3,1 %	3,1 %	2,1 %	2,9 %	3,1 %	2,0 %	3,3 %	3,5 %
Coefficient d'exploitation	62 %	93,7 %	60,3 %	48,6 %	33,7 %	58,0 %	56,9 %	95,4 %	55 %
Effectifs	6 651	3 972	2 466	2 465	621	682	3 553	3 924	511
Guichets	244	43	102	18	11	35	262	298	20
Nombre de succursales	6	16	7	5	3	2	9	11	4
Nombre de filiales	19	27	13	16	10	9	22	20	1
Toutes implantations	25	43	20	21	13	11	31	31	5

\* Correspond aux 52 établissements déclarant des implantations dans l'Espace économique européen. Seules 42 transmettent des données comptables et indicateurs d'activité, compte tenu de l'application du seuil de 1 milliard de bilan pour les filiales.

### Les implantations bancaires françaises à l'étranger (1996)

En milliards de francs pour les données de bilan

	Portugal	Autriche	Suède	Norvège	Danemark	Finlande	EEE	hors EEE
Total de situation	12	8	11	3	8	1	2 777	2 343
Titres	2	1	5	0	2	0	609	473
Crédits	5	1	3	2	1	0	606	630
Dépôts	5	3	3	1	1	0	540	417
Produit global (millions de francs) d'exploitation	338	87	97	61	39	11	31 220	30 614
Résultat net (millions de francs)	2	11	-6	2	-14	9	4576	7539
Stock de provisions sur créances brutes	6,0 %	5,2 %	0,0 %	1,7 %	1,9 %	0,0 %	2,9 %	1,9 %
Coefficient d'exploitation	94 %	77 %	117 %	91 %	129 %	101 %	67 %	59 %
Effectifs	615	84	108	64	49	14	25 806	33 270
Guichets	29	2	4	1	2	0	1071	807
Nombre de succursales	4		2		2	1	72	125
Nombre de filiales	6	3	1	1			148	121
Toutes implantations	10	3	3	1	2	1	220	246

\* Correspond aux 52 établissements déclarant des implantations dans l'Espace économique européen. Seules 42 transmettent des données comptables et indicateurs d'activité, compte tenu de l'application du seuil de 1 milliard de bilan pour les filiales.

## ANNEXE 2

### Indicateurs de métiers des implantations en Europe (somme simple des indicateurs)

*Indice 100 : correspond à une activité d'importance moyenne pour chaque pays*

1996	Code	Allema- gne	Royaume- Uni	Italie	Pays- Bas	Espa- gne	Belgi- que	Luxem- bourg	Irlande	Grèce	Portu- gal	Total EEE
Dépôts	1	247	165	126	115	154	142	300	80	243	315	<b>188</b>
Prêts	2	319	213	368	374	257	164	166	560	341	315	<b>286</b>
Crédit-bail	3	87	58	53	72	10	65	41	0	24	45	<b>47</b>
Opérations de paiements	4	116	77	84	202	82	142	83	40	122	135	<b>109</b>
Émission et gestion de moyens de paiement	5	58	39	21	58	62	109	31	80	73	90	<b>58</b>
Octroi de garanties et souscription d'engagements	6	87	68	74	115	123	87	93	40	146	90	<b>98</b>
Transactions sur le marché monétaire	7a	58	126	211	115	165	175	155	240	170	90	<b>149</b>
Transaction sur le marché des changes	7b	160	145	95	144	144	98	103	40	122	90	<b>121</b>
Transaction sur IFT et options	7c	145	174	95	86	93	76	62	120	49	0	<b>97</b>
Transactions sur instruments en devises ou taux	7d	102	126	84	115	113	185	83	80	73	90	<b>108</b>
Transactions sur valeurs mobilières	7e	87	223	179	86	134	98	93	40	73	45	<b>121</b>
Participation aux émissions de titres	8	44	58	63	29	93	65	62	40	24	45	<b>56</b>
Conseil aux entreprises (m&a etc.)	9	44	58	84	58	31	76	21	40	49	45	<b>52</b>

### Indicateurs de métiers des implantations en Europe (somme simple des indicateurs)

*Indice 100 : correspond à une activité d'importance moyenne pour chaque pays*

1996	Code	Alle- magne	Royau- me-Uni	Italie	Pays- Bas	Espa- gne	Belgi- que	Luxem- bourg	Irlande	Grèce	Portugal	Total EEE
Intermédiation sur marchés interbancaires	10	58	58	116	72	103	120	83	160	73	90	<b>86</b>
Gestion ou conseil en gestion de patrimoine	11	44	87	53	14	31	22	207	40	49	90	<b>66</b>
Conservation et administration de valeurs mobilières	12	73	58	63	86	103	120	155	80	73	45	<b>88</b>
Renseignements commerciaux	13	44	39	32	43	51	33	0	80	49	90	<b>39</b>
Location de coffres	14	29	29	0	14	51	22	62	40	49	90	<b>31</b>

## Indicateurs de métiers des implantations en Europe (somme simple des indicateurs)

*Indice 100 : correspond à une activité d'importance moyenne pour chaque pays*

	Allema- gne	Royaume- Uni	Italie	Pays- Bas	Espagne	Belgique	Luxem- bourg	Irlande	Grèce	Portugal	EEE
Indicateur de banque commerciale	152	103	121	156	115	118	119	133	158	165	131
Indicateur de banque de marché	93	130	120	93	120	117	92	103	83	64	105
Indicateur de gestion de patrimoine	58	73	58	50	67	71	181	60	61	68	77
Indicateur de banque de conseil	44	58	84	58	31	76	21	40	49	45	52

## Indicateurs de métiers des implantations en Europe (pondération par la situation)

*Indice 100 : correspond à une activité d'importance moyenne pour chaque pays*

Pays (1996)	Code	Allema- gne	Royaume- Uni	Italie	Pays- Bas	Espa- gne	Belgi- que	Luxem- bourg	Irlan- de	Grèce	Portu- gal	Total EEE
Dépôts	1	169	124	142	105	112	141	294	88	243	319	<b>152</b>
Prêts	2	264	148	306	328	242	154	120	311	366	293	<b>199</b>
Crédit-bail	3	65	76	26	54	8	26	3	0	13	57	<b>46</b>
Opérations de paiements	4	263	83	88	146	70	129	52	85	107	144	<b>117</b>
Émission et gestion de moyens de paiement	5	66	20	34	87	59	85	32	88	83	87	<b>48</b>
Octroi de garanties et souscription d'engagements	6	73	32	71	154	102	88	97	85	124	87	<b>70</b>
Transactions sur le marché monétaire	7a	72	148	182	181	200	179	133	264	173	87	<b>151</b>
Transaction sur le marché des change	7b	105	137	105	118	156	118	108	85	110	87	<b>122</b>
Transaction sut IFT et options	7c	89	205	103	96	125	80	60	91	42	0	<b>128</b>
Transactions sur instruments en devises ou taux	7d	79	127	103	142	135	223	88	88	55	87	<b>129</b>
Transactions sur valeurs mobilières	7e	73	257	144	63	127	99	98	3	88	57	<b>152</b>
Participation aux émissions de titres	8	65	72	78	14	76	57	83	3	14	57	<b>65</b>

## Indicateurs de métiers des implantations en Europe (pondération par la situation)

*Indice 100 : correspond à une activité d'importance moyenne pour chaque pays*

Pays (1996)	Code	Allema- gne	Royaume- Uni	Italie	Pays- Bas	Espa- gne	Belgi- que	Luxem- bourg	Irlande	Grèce	Portu- gal	Total EEE
Conseil aux entreprises (m&a etc.)	9	75	69	75	34	37	73	23	3	42	57	<b>61</b>
Intermédiation sur marchés interbancaires	10	75	74	154	95	131	128	72	342	113	87	<b>102</b>
Gestion ou conseil en gestion de patrimoine	11	66	80	47	7	38	27	259	3	42	61	<b>75</b>
Conservation et administration de valeurs mobilières	12	70	68	102	105	78	138	203	88	88	57	<b>98</b>
Renseignements commerciaux	13	66	62	34	64	54	30	0	88	42	87	<b>49</b>
Location de coffres	14	64	18	5	6	50	27	76	85	56	87	<b>35</b>

Indicateurs de métiers des implantations en Europe (pondération par la situation)

*Indice 100 : correspond à une activité d'importance moyenne pour chaque pays*

	Allema- gne	Royaume- Uni	Italie	Pays- Bas	Espagne	Belgique	Luxem- bourg	Irlande	Grèce	Portugal	EEE
Indicateur de banque commerciale	150	81	111	146	99	104	100	110	156	165	<b>106</b>
Indicateur de banque de marché	80	146	124	101	136	126	92	125	85	66	<b>121</b>
Indicateur de gestion de patrimoine	68	74	74	56	58	82	231	45	65	59	<b>86</b>
Indicateur de banque de conseil	75	69	75	34	37	73	23	3	42	57	<b>61</b>